

Lambersart : Les pseudo-citoyens s'insurgent ! Et portent plainte

“*Nous sommes très en colère*”, reprennent-ils en chœur. En cause, une tribune dédiée à la majorité - Lambersart passionnément – parue dans le journal municipal de la ville et qui les qualifie de “pseudo-citoyens”. Yvon Cousin, ancien premier adjoint, devenu le leader de l’opposition municipale Le Cœur en plus (7 membres), à deux doigts de battre le maire sortant aux dernières municipales, Renaud Korber, le président de l’association Habitants de Canteleu, qui ferraille contre tout projet bétonnant le quartier qu’il estime porter atteinte à la qualité de la vie et Eric Darques, ancien conseiller municipal, connu pour son combat contre la corruption*, qui s’estime lui aussi insulté. “*J’ai été déclaré inéligible par le conseil constitutionnel qui n’est pas une instance judiciaire*” réplique-t-il, alors que le périodique évoque expressément une condamnation, terme certes plus fort, après les législatives de 2002 dans laquelle il était engagé.

Ainsi réunis par ce dénominateur peu commun, les trois parties exposent calmement leurs griefs. **Et ont décidé de porter plainte contre X pour injures publiques.** Car la tribune visée n’est pas signée nominativement. Collectif contre collectif. Affaire de spécialistes et la justice devra rechercher une éventuelle responsabilité. Eux s’estiment victimes d’ostracisme et d’irrespect.

L’offensive groupée est la conclusion d’une longue séquence ponctuée, toujours selon eux, de vexations et de brimades pour ces acteurs de la société civile en butte au pouvoir municipal. “Pseudo-citoyens”, c’est “*La goutte d’eau qui fait déborder le vase*”, s’insurgent-ils. Et ils font remarquer le climat délétère qui règne dans les conseils municipaux de Lambersart-la-Jolie. C’est que le combat électoral s’est mué en guerre de tranchées. Désormais dans les prétoires.

* Il vient de signer *Au Nord, il y avait les corrom...pus* (ed.L’Archipel), réquisitoire contre la corruption et les dérives des pouvoirs locaux. Le député-maire LR de Lambersart, Marc-Philippe Daubresse, évoqué dans l’ouvrage et s’estimant diffamé, a lui aussi porté l’affaire en justice il y a quelques mois. Et l’on guette par ailleurs l’issue prochaine de l’action civile intentée par deux autres anciens opposants et candidats aux municipales dans une affaire assez insolite d’instrumentalisation présumée de la justice. Lambersart cité judiciaire !